



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

**Pôle Environnement
et Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Cosne/Romain Fouquet/Lafayette/APMD mai 2022/Courrier levée APMD

Nevers, le 23 JAN. 2024

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-05-23-00001 du 23 mai 2022, je vous ai mis en demeure de régulariser la situation administrative de votre installation d'entreposage et de démontage de véhicules hors d'usage, située au 41 bis Rue Lafayette sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

La visite de votre site, le 9 février 2023, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que vous aviez procédé à l'évacuation des véhicules hors d'usage.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2022 peuvent donc être levées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Ludovic PIERRAT

Monsieur Romain FOUQUET
25 bis Allée des Cortillats
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Copie à : Mme la Sous-Préfète de Cosne-Cours-sur-Loire
UiD Nièvre/Yonne DREAL